

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 4 mai 2015 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :	M.	Claude Breault, maire
	MME	Nicole Beaulieu, conseillère # 3
		Nadia Sheink, conseillère # 5
	MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
		Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
		Elzéar Lepage, conseiller # 6
Absence motivée :	M.	Roger Dubé, conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

124-15

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 38.1 Tracteur à pelouse
- 38.2 Rencontre MMQ le 27 mai
- 38.3 Renouvellement assurances 2015 - Paiement
- 38.4 Thierry Vandal
- 38.5 Camping – Parc Natur'Ailes

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 avril 2015
4. Comptes
5. Correspondance
6. Demande de dérogation mineure 15-0001
7. Changement de date de la réunion du mois de juillet
8. Adoption du règlement # 130-15 sur la location des équipements
9. Avis de motion – Règlement d'emprunt
10. Dépôt des indicateurs de gestion 2014
11. OMH – Membres du Conseil d'administration
12. Sûreté du Québec – Paiement du 1^{er} versement 2015
13. Permission de voirie
14. Travaux au sous-sol
15. Distribution d'arbres
16. Suivi amiante
17. Entente d'entraide automatique de service de protection contre les incendies
18. Fonds jeunesse Témiscouata
19. Couverture cellulaire
20. Semaine de la municipalité
21. 10^e journée de la résistance
22. Fondation Annette Cimon Lebel
23. Société d'entraide humanitaire
24. Remerciement
25. Réserve Duchénier
26. Album souvenir – Journal Infodimanche
27. Marche pour l'Alzheimer
28. Suppresseur
29. Mutuelle de prévention
30. Association des personnes handicapées Entre-Amis
31. Travaux forestiers en forêt publique
32. Appui - Consigne
33. Arrosage des fleurs
34. Vente du Dodge 1995
35. Félicitations École – Prix Coup de cœur
36. Caisse populaire de la Vallée des Lacs – Projet de fusion à venir
37. Chemin de St-Rémi – Gazébo, chalets coûts de location
38. Affaires nouvelles
- Période de questions
39. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

125-15 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 8 AVRIL

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 avril 2015 tel que présenté.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

126-15 4. COMPTES

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

<i>Employés</i>	<i>Total employés</i>	<i>18 668.19 \$</i>
<i>Chèque # 10996 à # 11029</i>	<i>Chèques de la liste des comptes du 08 avril 2015</i>	
<i>Chèque # 11030 Ministre du Revenu QC</i>	<i>Taxe d'hébergement</i>	<i>78.00</i>
<i>Chèque # 11031 Shaw direct</i>	<i>Câble chalet</i>	<i>65.51</i>
<i>Chèque # 11032 Hydro-Québec</i>	<i>Électricité (3/10) en 05-2014 1 312.98 \$</i>	<i>1332.70</i>
<i>Chèque # 11033 Comité et Activité La Source</i>	<i>Résolution 112-15 Demande OPP pour sortie Aquarium QC</i>	<i>300.00</i>
<i>Chèque # 11034 Assoc. de l'Ensemencement</i>	<i>Résolution 104-15 Contribution 140 cartes vendues</i>	<i>2880.00</i>
<i>Chèque # 11035 URLS</i>	<i>Résolution 107-15 Renouvellement adhésion</i>	<i>100.00</i>
<i>Chèque # 11036 Telus Québec</i>	<i>Téléphone</i>	<i>370.29</i>
<i>Chèque # 11037 SAAQ</i>	<i>Immatriculation Dodge Ram 2007</i>	<i>847.17</i>
<i>Chèque # 11038 SAAQ</i>	<i>Vérification de 29 permis de conduire 2014</i>	<i>14.25</i>
<i>Chèque # 11039 Micheline Rodrigue</i>	<i>Conciergerie avril (75, Principale) et Ménage décès</i>	<i>665.00</i>
<i>Chèque # 11040 Lisette Côté</i>	<i>Conciergerie avril (73, Principale)</i>	<i>183.33</i>
<i>Chèque # 11041 Revenu Québec</i>	<i>Remises avril 2015 (eur)</i>	<i>2007.33</i>
<i>Chèque # 11042 Revenu Canada</i>	<i>Remises avril 2015 (eur)</i>	<i>378.99</i>
<i>Chèque # 11043 Hydro-Québec</i>	<i>Électricité (7/10) en 04-2014 1952,29 \$</i>	<i>1883.68</i>
<i>Chèque # 11044 Org. Bassin Versant</i>	<i>10 arbustes</i>	<i>47.50</i>
	Total	<u>11 153.75\$</u>

COMPTES À PAYER

<i>1. Association des pompiers</i>	<i>Colloque 25 avril, 2 personnes</i>	<i>230.00</i>
<i>2. Beaulieu Francine</i>	<i>Déplacements Squatec et double de clés</i>	<i>34.46</i>
<i>3. Beaulieu Berthier</i>	<i>Déplac., patrouille, réseaux et remb. annonces portes camions</i>	<i>301.54</i>
<i>4. BSL Laboratoire</i>	<i>Analyse des eaux</i>	<i>312.72</i>
<i>5. Carrefour du Camion</i>	<i>Hydraulique Ford 94</i>	<i>52.82</i>
<i>6. Le centre Routier 1994</i>	<i>Autopompe incendie</i>	<i>1416.76</i>
<i>7. Chamberland Jean-Pierre Avocat</i>	<i>Services rendus et honoraires</i>	<i>501.00</i>
<i>8. Crevier Lubrifiant</i>	<i>Hydraulique, graisse</i>	<i>1070.45</i>
<i>9. Dickner</i>	<i>Extrusion, panneau signalisation, plaques de rues, poteau...</i>	<i>715.74</i>
<i>10. Dubé Doris</i>	<i>Patrouille, déplacement Métal AP</i>	<i>35.26</i>
<i>11. Dubé Guillaume</i>	<i>Patrouille</i>	<i>99.76</i>
<i>12. Entreprises Boucher & Santerre</i>	<i>Essence, ...</i>	<i>241.43</i>
<i>13. Excavation Régis Bérubé</i>	<i>Creusage pour poteau Rte St-Guy</i>	<i>97.73</i>
<i>14. FQM</i>	<i>Livraisons accessoires</i>	<i>220.36</i>
<i>15. Groupe Voyer</i>	<i>Prolongement égout, entretien panneau contrôle...</i>	<i>6124.95</i>
<i>16. Infodimanche</i>	<i>Avis de dérogation</i>	<i>105.78</i>
<i>17. Lavoie Francis</i>	<i>Déplac. colloque, inventaire, bureau, caserne...</i>	<i>122.75</i>
<i>18. Lepage Elzéar</i>	<i>Déplac. assemblées St-Narcisse et Trinité-des-Monts</i>	<i>91.16</i>
<i>19. Livre-tout</i>	<i>Livraisons</i>	<i>38.98</i>
<i>20. Macpek</i>	<i>Pièces pour loader, pépîne et Ford 94</i>	<i>2300.49</i>
<i>21. Martin & Levesque</i>	<i>Pantalon Cargo (incendie) et crédit</i>	<i>8.05</i>
<i>22. Matériaux du Lac</i>	<i>Ripes, peinture, ballots...</i>	<i>3540.32</i>
<i>23. Micro Data Informatique</i>	<i>Entretien ordinateurs bibliothèque</i>	<i>215.11</i>
<i>24. MR Boucher Grossiste</i>	<i>Grille en fonte</i>	<i>185.58</i>
<i>25. Municipalité de Biencourt</i>	<i>Partage frais de déplacement Squatec et NDDL</i>	<i>20.25</i>
<i>26. Pare-brise J.M</i>	<i>Laminé teinté et uréthane pour loader</i>	<i>597.87</i>
<i>27. Pièces d'auto Rimouski</i>	<i>Réparation sterling 2007, loader, pépîne</i>	<i>898.56</i>
<i>28. Postes Canada</i>	<i>Envoi collectif, journal municipal</i>	<i>33.25</i>
<i>29. RJDT</i>	<i>Service 3/10 ordures et recyclage</i>	<i>5082.00</i>
<i>30. Sani Express</i>	<i>Papier à main</i>	<i>35.59</i>
<i>31. Sécurité Médic</i>	<i>Manteau soft Shell orange, voirie</i>	<i>51.69</i>
<i>32. Sel Warwick</i>	<i>Calcium 1000 kg 80% à 87% (15x538\$) - crédit</i>	<i>9249.74</i>
<i>33. Solutions Témis</i>	<i>Papiers 11 X17 roses 4 boîtes, marqueurs, chemises...</i>	<i>122.41</i>
<i>34. Spécialités électriques</i>	<i>Batteries de lumières à la caisse et pour Dodge</i>	<i>235.04</i>
<i>35. Surplus général Tardif</i>	<i>Veste Traffic</i>	<i>50.58</i>
<i>36. Techno pneu</i>	<i>Entretien pépîne (emplâtres, nettoyeur, colle...)</i>	<i>538.43</i>
<i>37. Wurth</i>	<i>Terminal, connecteur, gaine...</i>	<i>180.77</i>
	TOTAL COMPTES À PAYER	<u>35 159.38\$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu du Ministère des affaires municipales le déboursé de la retenue du Programme TECQ 2009-2013 de 57 107 \$ le 14 avril 2015.
2. Le MAPAQ nous a versé 23 680,26 \$ en remboursement de taxes pour les crédits MAPAQ 2015.
3. La CSST nous envoie un accusé réception de notre mise à jour de notre Programme de santé et nous informe que notre établissement est maintenant à l'étape de sa mise en application.
4. La RJDT nous informe que les 102 vidanges de fosses septiques auront lieu entre le 21 et le 25 septembre. Elle enverra environ 2 semaines à l'avance à chaque propriétaire concerné un avis et les chauffeurs laisseront un accroche-porte dès le travail terminé.
5. La SAAQ lance sa campagne de sécurité à vélo et nous invite à contribuer à ses actions de sensibilisation auprès des jeunes.
6. Invitation à participer à l'AGA du Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata qui se tiendra le 26 mai prochain.
7. Le ministère de l'éducation nous annonce la tenue de la 10^e édition de la Journée nationale du sport et de l'activité physique et ses 10 jours actifs du 7 au 17 mai prochain. Cet événement vise à inviter la population à bouger et à lui rappeler qu'il est agréable et facile de s'activer au printemps.
8. Dépôt de documents de la MRC- Politique culturelle,...
9. Reçu de la MRC les certificats de conformité de nos règlements d'urbanisme : # 122-14 le Plan, #123-14 le règlement de zonage, #124-14 le règlement de lotissement et # 125-14 le règlement de construction.
10. La MMQ (assurances) nous a versé par chèque un montant de 7 794,26 \$ en règlement de notre dossier.
11. Postes Canada nous informe de la fermeture les samedis seulement au bureau de poste de Lac-des-Aigles.
12. Courriel de Claudine Boucher, conseillère en développement et promotion touristique au CLD nous informant que son poste sera aboli le 30 juin prochain dû à une restructuration et à des coupures budgétaires. À compter du 1^{er} juillet, la MRC de Témiscouata, en fonction de ses disponibilités financières prendra la relève au niveau du secteur touristique.

127-15 6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-0001

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 150001, demande effectuée pour la partie du lot 29-9 du rang 2 Nord-Est, canton Biencourt sur la rue Principale à Lac-des-Aigles ;

- L'angle d'implantation du bâtiment principal à un angle supérieur que l'angle maximal autorisé de 10 degré.

Après discussion les membres du Comité consultatif d'urbanisme a adopté la position suivante,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Beaulieu
appuyé par M. Roger Boutot
et unanimement résolu

De suggérer au Conseil municipal de Lac-des-Aigles d'accepter la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée.

Adopté.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la suggestion du comité consultatif d'urbanisme et autorise que l'angle d'implantation du bâtiment principal prévu sur le lot 29-9 du rang 2 Nord-Est, canton Biencourt sur la rue Principale (25) qui est de 10 degré aux règlements, soit jusqu'à un angle de 28 degré.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

128-15 7. CHANGEMENT DE DATE DE LA RÉUNION DU MOIS DE JUILLET

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles change la date pour la réunion du conseil du mois de juillet du 6 juillet pour celle du 13 juillet.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

129-15 8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 130-15 SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Attendu que le conseil juge nécessaire de réviser son règlement municipal sur la tarification ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1 : Abrogation des règlements ou de dispositions antérieures

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement 130-15 qui abroge et remplace tous les règlements existants sur la location des équipements municipaux et des locaux tels que le règlement 111-12 et la Résolution # 238-13.

ARTICLE 2 : Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient et désignent :

a) Ménage : devra être fait lors de la location des locaux, le ménage des entrées, escaliers, salles de bain et cuisine. Tous les planchers devront être balayés et lavés à l'eau claire.

Les tables et chaises devront être lavées et empilées de chaque côté de la salle.

Les sacs de poubelle devront être mis à l'extérieur à l'emplacement réservé à cette fin ainsi que le recyclage.

b) Organisme : comprend les organismes à but non lucratif du milieu incluant les organismes de l'extérieur à but non lucratif, à caractère social qui ont une incidence directe sur le milieu (Ex. : Urgence rurale, ...).

ARTICLE 3 : Location pour organismes et décès

3.1 La location des locaux, (salle du conseil et salle communautaire polyvalente au sous-sol) pour les organismes et autres comités sans but lucratif de Lac-des-Aigles est gratuite.

3.2 Pour les réceptions relatives à des décès de résidents ou d'ex-résidents de Lac-des-Aigles, soit suite à des funérailles ou à des services anniversaires, l'utilisation de la salle communautaire polyvalente au sous-sol de l'édifice municipal **coûtera 60 \$ / utilisation.** (était 50 \$)

3.3 Les organismes dont le caractère social est plus difficile à déterminer auront à payer les frais de location. Ces derniers pourront leur être remboursés suite à une représentation au conseil.

3.4 La Municipalité payera un montant de **55 \$ / location** (était 50 \$) par chèque mensuellement à Mme Micheline Rodrigue, concierge pour les utilisations (décès) pour faire le ménage du local.

ARTICLE 4 : Tarification générale pour location de salles

La priorité de la location est le premier arrivé et qui a payé. Si non payé et qu'il y a un décès alors la salle sera louée pour le décès. La direction informera chaque client de la priorité donnée à ceux qui ont réservé et payé.

Pour les autres demandes, la tarification suivante sera appliquée :

- | | |
|---|--|
| a) salle du conseil (rez-de-chaussée) | 40 \$ / location |
| b) salle communautaire polyvalente (sous-sol) | 100 \$ / location (était à 75 \$) |
| c) kiosque à la plage (l'hiver) | 35 \$ / location) (était 25 \$) |

La Municipalité paiera un montant de **20 \$ / location (était 15 \$)** à la responsable de la location Mme Renée Bernard pour s'occuper de la location prêt des clés, déplacements, facturation, ...)

ARTICLE 5 : Tarification pour les services et la location des équipements incendie

Les tarifs pour les services et la location des équipements incendie sont fixés à :

- | | |
|---|--|
| a) Camion autopompe Contender DX (et équipements) | 300 \$ / 1 ^{er} heure
200 \$ / heure |
|---|--|

b) Unité d'urgence avec équipements	100 \$ / 1 ^{er} heure 50 \$ / heure
c) Camion-citerne avec pompe portative de 18 forces	200 \$ / 1 ^{er} heure 100 \$ / heure
d) Pompier	22 \$ (était 20 \$ / heure)
e) Location de camion pour remplissage de piscine dans les limites territoriales de Lac-des-Aigles	50 \$ / heure
+ pompier	22 \$ (était 20 \$ / heure)
+ directeur du service incendie (chef)	35 \$ (était 30 \$ / heure)
f) Location du simulateur de combat (bunkers) incluant le salaire du pompier	150 \$ / heure
g) Remplissage de bonbonnes	10 \$ /remplissage

ARTICLE 6 : Tarification pour les services et la location des autres équipements municipaux

Les équipements municipaux doivent être loués sur les heures du bureau soit en 2015 du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et 13 h à 15 h.

Les tarifs pour les services et la location des autres équipements municipaux sont fixés à :

a) Compacteur modèle BP 1545	12 \$ était 10 \$ / heure ou 60 \$ était 50 \$ / jour
b) Dégeleuse nécessite opérateur municipal	60 \$ / heure
c) Opérateur	40 \$ / heure
d) Boyau rouge (+ ou - 500 pieds) et équipement de ramonage de cheminée non loué non prêté	
e) Article aboli (Plus de Téléviseur)	inclus avec la salle
f) Article aboli (Plus de Vidéo)	inclus avec la salle
g) Chaise	gratuit *
h) Table carré	gratuit *
i) Cabaret	gratuit *
j) Cafetières pour utilisation à l'édifice municipal	inclus avec la salle
* Pourront être prêtées seulement aux organismes de Lac-des-Aigles sur signature par un responsable (majeurs) du formulaire spécifique.	
k) Les linges à vaisselle et de table	ne sont pas inclus avec la salle
l) Estrades (Blocs de 4' x 4') pour parade de mode	inclus dans la salle

ARTICLE 7 : Tarification et conditions pour équipements utilisés en cas d'urgence

Les équipements suivants pourront être utilisés en cas d'urgence ou loués pour le privé, avec l'opérateur municipal exclusivement, à Lac-des-Aigles ou aux municipalités limitrophes, aux tarifs suivants :

a) Niveleuse	75 \$ (était 70 \$/ hre + opérateur)
b) Souffleur	75 \$ (était 70 \$/ hre + opérateur)
(uniquement aux autres municipalités)	
c) Opérateur	40 \$ (était 35 \$ /hre)

ARTICLE 8 : Conditions de locations

8.1 Les équipements incendie (article 5) devront être utilisés exclusivement par les pompiers, soit sur appel pour des incendies et / ou pour toute autre activité réalisée dans le cadre de leur fonction.

8.2 Ce point est abrogé- Les boyaux seront prêtés par le chef pompier et / ou par le contremaître municipal.

8.3 Lorsque l'opérateur et / ou le pompier est requis, le temps facturé sera calculé dès la sortie jusqu'à son retour.

8.4 **Les locaux utilisés devront être remis en bon état de propreté au plus tard à 12 h le matin suivant** ; les responsables de la location devront faire le ménage tel que décrit à l'article 2 du présent règlement, le chauffage devra être abaissé et le gros réfrigérateur fermé au sous-sol de l'édifice municipal. Les cafetières devront être vidées et complètement nettoyées.

Si une des conditions de locations n'est pas respectée comme le ménage n'est pas bien fait, cafetières non lavées,... : des frais seront chargés

1. Ménage du kiosque	20 \$
2. Ménage de la salle communautaire au sous-sol	55 \$
3. Ménage de la salle du conseil	20 \$

8.5 Toutes les réparations ou les bris causés par négligence sur les équipements ou dans les locaux, par manque d'entretien ou par accident de la part des locataires seront faites entièrement aux frais du ou des locataires. **La municipalité n'est aucunement responsable des objets perdus, oubliés ou volés lors de toute location ni des blessures, accidents ou autres pouvant survenir avec la machinerie, dans les locaux ou sur ses terrains lors de son utilisation par le locataire.**

8.6 Les tables 30" x 8 pieds et de 5 pieds ne peuvent pas sortir de l'édifice municipal. Seules les tables carrées le peuvent avec autorisation de la directrice générale ou du maire.

8.7 Pour les locations d'équipements en dehors des limites municipales lorsque l'opérateur est nécessaire, des frais de 0,43 \$ / kilomètre seront facturés en plus.

8.8 Toutes les locations de salle devront être faites et payées au bureau municipal avant d'obtenir les clés du local, sur les heures du bureau soit en 2015 du lundi au vendredi de 10h à 12h et 13 h à 15 h.

8.9 Aucune location de salle incluant le kiosque pour des partys de fruits de mer ou autre avec nourriture odorante.

ARTICLE 9 : Non-respect

L'utilisateur – locateur qui n'emploie pas les moyens pour respecter et faire respecter le matériel et les locaux se verra refuser une attribution ultérieure de la salle. Tout matériel à sa disposition qui sera absent, brisé sera facturé au locataire au prix en vigueur pour son rachat.

ARTICLE 10 : Interdictions

Aucun dégât ne doit être causé aux murs, sols, plafonds, meubles et matériels. Il est interdit de fumer, d'utiliser de la poudre à danser et de fixer aux murs ou plafonds quel qu'objet, guirlande que ce soit avec du papier collant ou autre adhésif. Aucun animal n'est toléré. L'emploi de projectiles, feux d'artifice, pétard, « machine à boucane » est interdit.

ARTICLE 11 : Modification des tarifs

Tous les tarifs inscrits au présent règlement pourront être modifiés par résolution.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

AVIS DE MOTION 9.

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT

Avis de motion est donné par Michel Dubé, conseiller qu'à une prochaine session du conseil sera adopté un règlement d'emprunt qui aura pour objet d'autoriser un emprunt au fonds de roulement de la municipalité.

10. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

La directrice remet à chaque élu les indicateurs de gestion préparés avec les États financiers 2014 de la comptable où on peut voir entre autres, que la Voirie : coûte 1472 \$ / kilomètre de voie et l'enlèvement de la Neige : coûte 630 \$ / kilomètre de voie.

- 130-15 11. **OMH – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Les mandats de Nicole Beaulieu, Michel Dubé et Jean-Guy Beaulieu se terminent en juin 2015.
Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme Nicole Beaulieu, Michel Dubé et Jean-Guy Beaulieu pour un autre mandat.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 131-15 12. **SÛRETÉ DU QUÉBEC – PAIEMENT DU 1^{ER} VERSEMENT 2015**
Facture 2015 de la Sûreté du Québec : 24 431 \$ la ½ payable le 30 juin et la 2^e le 31 octobre 2015.
Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le versement de la 1^{ère} tranche de 12 215 \$ payable le 30 juin 2015.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 132-15 13. **PERMISSION DE VOIRIE**
ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;
ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;
ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise Madame Francine Beaulieu à signer les permis.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 133-15 14. **TRAVAUX AU SOUS-SOL**
La plate-forme a été commandée. Les travaux tel que soumis par Construction Jaro ont débuté dans la semaine du 20 avril. Le tout devrait être terminé d'ici 2-3 semaines.
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la plate-forme dès réception de la facture de 22 900 \$ non taxable ainsi que celle de Construction JARO.
Ces travaux seront en partie subventionnés par Industrie Canada et l'autre partie sera payée par le surplus accumulé. Cette résolution abroge la résolution # 81-15.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 134-15 15. **DISTRIBUTION D'ARBRES**
Environ 680 arbres seront distribués samedi, le 16 mai. De 8 h à 12 h ou jusqu'à épuisement des arbres. Un envoi collectif sera fait le 11.
Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. SUIVI AMIANTE

Simon et Berthier n'ont pu débiter les inspections des bâtiments. À suivre ..

135-15 17. ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE DE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

La Municipalité de St-Guy nous a fait parvenir l'entente signée.

Une rencontre avec Biencourt et Squatec sera tenue mercredi le 6 mai ici à Lac-des-Aigles

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte la présente entente d'entraide automatique de service de protection contre les incendies à intervenir entre elle-même et les municipalités de Squatec, de Biencourt et de St-Guy.

ATTENDU QU'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme aux objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata qui vise à mettre à jour les ententes d'assistance mutuelle afin de mobiliser automatiquement les ressources supplémentaires et d'assurer une force de frappe minimale sur toute intervention;

ATTENDU QUE les brigades doivent conformément aux objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata, procéder à des exercices multi-brigades;

ATTENDU QUE les parties jugent qu'il leur est mutuellement profitable de conclure la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

Article 1 *Objet*

La présente entente a pour objet d'assurer une entraide automatique sur le territoire des municipalités mentionnées ci-haut aux conditions prévues à la présente entente.

Article 2 *Protection du territoire*

Chacune des municipalités participantes s'engage à venir en entraide automatique à toute municipalité faisant partie de la présente entente selon les ressources nécessaires et les procédures enregistrées à la CAUREQ, sauf la municipalité de St-Guy.

Article 3 *Compétence*

Chaque municipalité faisant partie de la présente entente continue à assumer ses responsabilités.

Article 4 *Entente avec frais au tarif de la MRC Témiscouata*

Malgré toute autre entente entre les services de sécurité incendie de la MRC de Témiscouata, les municipalités faisant partie de la présente entente s'engagent à répondre entre elles à toute demande d'assistance ou d'entraide en ayant une tarification pour les équipements suivants :

- a) Autopompe avec équipements; 50,00\$/heure
- b) Camion-citerne avec équipements; 45,00\$/heure
- c) Unité de secours avec équipements; 40,00\$/heure
- d) Selon la politique en vigueur de la municipalité de Lac-des-Aigles;
 - Taux horaire pompiers : 22 \$/heure
 - Taux horaire officiers : 22 \$/heure
 - Taux horaire du directeur : 35 \$/heure
- e) Dans le prix du véhicule le salaire pompier n'est pas compris.

Il y aura un minimum d'une heure de facturé pour les camions et de deux heures pour les pompiers.

Article 5 *Durée*

La présente entente est d'une durée d'un an et se renouvelle automatiquement à la fin de l'année. Si l'une des parties veut mettre fin à l'entente, elle doit le signifier aux autres parties par courrier recommandé au moins 90 jours avant la fin de l'entente.

Article 6 *Véhicules*

Les municipalités participantes devront faire l'achat, entretenir et rendre conforme aux normes inscrites au schéma de couvertures de risques de la MRC de Témiscouata tous les équipements et véhicules d'interventions.

Article 7 *Communication*

Les municipalités participantes s'engagent à maintenir un système de communication compatible aux autres municipalités participantes.

Article 8 *Entrée en vigueur*

La présente entente entre en vigueur au moment de l'adoption d'une résolution en ce sens par les conseils municipaux des municipalités participantes.

Article 9 Municipalité St-Guy

Les municipalité participantes s'engagent à la demande du directeur du service incendie de la municipalité de Lac-des-Aigles ou tout autre officier de ce même service à venir en entraide sur le territoire de la municipalité de St-Guy qui est desservie par le service incendie de Lac-des-Aigles et ce, aux tarifs stipulés à l'article 4.

En foi de quoi, les parties ont signé les présentes.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

18. FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Invitation à participer au Gala du Fonds Jeunesse Témiscouata qui aura lieu jeudi le 28 mai à 18 h à la salle Desjardins à Saint-Athanase.

Aucune disponibilité.

136-15 19. DEMANDE DE COUVERTURE CELLULAIRE

Demande de couverture cellulaire auprès de TELUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Aigles n'est toujours pas couverte par un service de téléphonie cellulaire, et ce même après de multitudes demandes;

CONSIDÉRANT QUE cet outil technologique serait un atout supplémentaire à l'essor du développement économique et touristique et qu'il serait un outil primordial pour la sécurité des usagers de la route et des clientèles touristiques, ainsi que pour la sécurité civile et publique de chacune des Municipalités non desservies;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités entourant la municipalité de Lac-des-Aigles appuient la démarche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE la municipalité de Lac-des-Aigles demande une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire auprès de TELUS.

QUE la municipalité de Lac-des-Aigles demande que TELUS étudie également la couverture cellulaire pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscouata et du nord-ouest du Nouveau-Brunswick n'étant pas desservie par cette technologie.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au député M. Guy Caron.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

20. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Le MAMOT nous informe que la Semaine de la municipalité se déroulera du 31 mai au 6 juin prochain. Et que cette grande fête du milieu municipal a pour but de faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services et activités offerts dans leur communauté. De plus elle nous encourage à réaliser des activités.

137-15 21. 10^E JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE

Le 24 mai aura lieu la 10^e édition de la journée de la résistance célébrant le mouvement d'Opération Dignité 2. Pour cette occasion un prochain commun des municipalités d'Esprit-Saint, de la Trinité-des-Monts et de Lac-des-Aigles a été pensé soit la confection d'un drapeau commun avec notre logo au coût de 250 \$ / municipalité.

La programmation de la journée nous parviendra sous peu.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'acquitter la facture de 250 \$ + taxes pour sa participation au drapeau.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

- 138-15 22. **FONDATION ANNETTE CIMON LEBEL**
- La Fondation Annette Cimon Lebel nous invite à contribuer soit en participant à leur tournoi de golf qui aura lieu le 12 juin prochain ou en effectuant un don.*
- En 2014 la municipalité a donné 100 \$.*
- Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide 100 \$.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 139-15 23. **SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE HUMANITAIRE**
- L'assemblée générale annuelle de la Société d'Entraide humanitaire de Lac-des-Aigles inc. a eu lieu le 14 avril à 19 h. Le maire y a participé*
- Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie le président M. André Bossé et tous les administrateurs de la Société pour leur travail et leur implication bénévole,...*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 140-15 24. **REMERCIEMENTS**
- M. Guildo Pelletier a été impliqué comme administrateur dans le réseau de la santé au Témiscouata pendant plus 21 ans.*
- Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie et félicite M. Guildo Pelletier pour ses nombreuses années où il a représenté Lac-des-Aigles et réussi à maintenir les services du CLSC ici dans notre village, ... pour tous les citoyens de Lac-des-Aigles et du secteur du Haut-pays*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 141-15 25. **RÉSERVE DUCHÉNIER**
- L'AGA de la Réserve Duchénier a eu lieu le 9 avril dernier. Le maire y a participé avec 2 représentants Roger Bouthot et Elzéar Lepage.*
- Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Elzéar Lepage pour ses nombreuses années au sein du conseil d'administration de la Réserve et l'en remercie infiniment.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 142-15 26. **ALBUM SOUVENIR – JOURNAL INFODIMANCHE**
- Infodimanche offre à toutes les municipalités du Témiscouata l'occasion de participer à la réalisation d'un album souvenir (janvier 2016) sur la réussite en affaires. Le coût est de 1100 \$ / page,...*
- Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe la MRC et le Journal Infodimanche qu'elle n'adhèrera pas à ce projet mais leur souhaite un bon succès.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 143-15 27. **MARCHE POUR L'ALZHEIMER**
- La SADC a accepté d'appuyer l'organisation de la Marche pour l'Alzheimer qui aura lieu le 31 mai. Toute la population du Témiscouata est invitée à venir marcher à Notre-Dame-du-lac ou à celle de St-Athanase.*
- Et sollicite un appui financier à la cause de l'Alzheimer.*
- Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 25 \$ à la Société de l'Alzheimer.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. SUPRESSEUR

Le suppresseur Hibon doit être changé. Nous avons reçu 2 offres de « Groupe Voyer ». Comme il manque une autre offre à recevoir, ce sujet sera traité à l'ajournement du mercredi, le 13 mai 2015.

29. MUTUELLE DE PRÉVENTION

La FQM nous informe d'une possible adhésion à la Mutuelle. La directrice générale vérifiera la baisse de nos coûts de CSST qu'engendrerait l'adhésion à la mutuelle.

144-15 30. ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ENTRE-AMIS

Lettre de demande de soutien financier. 100 \$ les dernières années.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ à l'association des personnes handicapées Entre-Amis.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

145-15 31. TRAVAUX FORESTIERS EN FORÊT PUBLIQUE

Inquiétude concernant les travaux forestiers en forêt publique

CONSIDÉRANT QUE divers travaux forestiers sont faits en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs producteurs acéricoles sont installés en forêt publique pour exploiter leur entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, certains travaux forestiers, en forêt publique, sont faits aux abords des érablières qui sont exploitées ;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux peuvent nuire au potentiel d'agrandissement des acériculteurs, en forêt publique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fassent les demandes suivantes :

- au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de prendre en considération les potentiels d'agrandissement des territoires acéricoles ;
- au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'être plus vigilants avec les travaux qui sont faits autour des érablières exploités en forêt publique;
- à ce que les MRC soient consultées lorsque le ministère fait la planification de ces travaux;
- de prendre en considération que l'acériculture est une richesse économique très importante pour les régions du Québec et qu'il ne faut pas que les travaux forestiers viennent ralentir ou bloquer le développement de cette industrie.
- d'envoyer une copie de cette résolution à :
 - Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard
 - MRC de Témiscouata
 - Villes et municipalité de la MRC de Témiscouata
 - Député et ministre Monsieur Jean D'amour

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

146-15 32. APPUI - CONSIGNE

Lettre de demande d'appui reçue :

Élargissement de la consigne : cette fois-ci, c'est la bonne !

On croyait bien que c'était dans la poche à l'été 2012 lorsque le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Pierre Arcand, annonçait l'intention de Québec d'augmenter le montant de la consigne, en plus d'élargir le système à d'autres contenants, dont les bouteilles d'eau.

Malheureusement, après quelques mois au pouvoir, le gouvernement Marois choisissait de reculer. Depuis, nous voilà plongé à nouveau dans un débat de chiffres sans issue, et surtout, dans un *statu quo* qui ne satisfait personne.

Ceux qui suivent ce dossier de près savent pourtant que tout a pratiquement été dit sur le sujet. Et que ce ne sont pas de nouveaux chiffres qui vont montrer la voie dans ce dossier. Ce qu'il faut pour avancer, c'est un peu de gros bon sens et beaucoup de courage politique. M. Arcand en a fait preuve à l'époque, et tout indique que l'actuel ministre de l'Environnement, M. David Heurtel, veut faire de même.

Or, non seulement le fruit est mûr sur le plan politique, il l'est aussi en ce qui a trait à l'opinion publique. Dans un récent sondage commandé à la firme Léger, il ressort que 66 % des répondants souhaitent l'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants et que neuf Québécois sur dix (89%) rapporteraient leurs contenants si les bouteilles de vin et les bouteilles d'eau étaient consignées.

En outre, de plus en plus d'intervenants socio-économiques québécois, dont les signataires de la présente, soutiennent l'idée d'un recours accru à l'utilisation d'instruments économiques, comme la consigne, pour augmenter l'efficacité des efforts de protection de l'environnement. Même l'Ontario, notre nouvel allié sur le plan de la lutte contre les changements climatiques, est déjà bien engagé sur cette voie.

Rappelons que le système de consignation, qui a certes bien besoin d'un nouveau souffle après 30 années sans indexation ni modernisation, a malgré tout réussi à faire ses preuves :

- Le taux de récupération est très élevé (76 % pour l'ensemble des contenants à remplissage unique et 98 % pour les contenants à remplissage multiple) ;
- La consigne permet le réemploi de certains contenants, ce qui est toujours préférable au recyclage ;
- Le système de consignation est autosuffisant à 100 %, il ne coûte rien aux contribuables, aux municipalités, ni même à l'État québécois ;
- La consigne assure le maintien de plusieurs centaines d'emplois de qualité dans les secteurs de la production, de la distribution, du traitement, de la récupération et de la fabrication des contenants ;
- Grâce au tri à la source effectué par le consommateur, la qualité de la matière récupérée est préservée, ce qui permet d'en valoriser une proportion inégalée et de revendre ces matières à un prix optimal sur le marché du recyclage ;
- La consigne est un outil qui permet de soutenir financièrement des organismes communautaires et des personnes dans le besoin.

Aussi, nous sommes d'avis que l'élargissement de la consigne aux contenants similaires, aux bouteilles d'eau et à l'ensemble de contenants en verre rapporterait encore plus de bénéfices pour le Québec. En Ontario, le recyclage des bouteilles d'alcool par « The Beer Store » fait économiser 40 millions de dollars par année aux citoyens de cette province. En outre, suite à l'implémentation du système de consignation ontarien (*Ontario Deposit-Return Program*), le système de collecte sélective de la Ville de Toronto a connu des économies nettes de 448 000 \$ en 2007 et de 381 000 \$ en 2008.

Rappelons qu'une pétition de plus de 15 000 signataires a été déposée récemment à l'Assemblée nationale pour réclamer la consignation des bouteilles de vin de la SAQ.

Pour tous ces motifs, nous unissons aujourd'hui nos voix afin d'encourager le gouvernement du Québec à procéder à la modernisation, à l'indexation et à l'élargissement de la consigne, et ce, dans l'optique qu'elle puisse être encore plus efficace et toujours complémentaire au système de collecte sélective.

Cela dit, nous sommes conscients que cette modernisation doit se faire dans le respect de tous les acteurs concernés par ce dossier. Nous sommes donc prêts à travailler avec le gouvernement pour diminuer les contraintes que ce mode de collecte occasionne pour les commerçants, entre autres, et pour mettre en œuvre des mesures pour que la performance de la collecte sélective soit elle aussi augmentée.

Régrouperment national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
 ENvironnement JEUnesse, Fondation David Suzuki, Groupe de recherche appliqué en macroécologie (GRAME), Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie les démarches pour l'amélioration des contenants en consigne.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

33. ARROSAGE DES FLEURS

Ce sujet sera traité à la séance d'ajournement du mercredi, le 13 mai 2015.

147-15 34. VENTE DU DODGE 1995

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne fixe pas de prix minimum pour le Dodge.

Que les gens aient jusqu'au 1^{er} juin 15 h pour faire leur offre. Et ce sujet sera traité à la séance du conseil du même soir à 19 h 30.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

148-15 35. FÉLICITATIONS ÉCOLE – PRIX COUP DE COEUR

La classe du primaire 3^e cycle de l'école primaire l'Étincelle, sous la responsabilité de Mme Jaimie Plourde, enseignante a participé au concours québécois volet entrepreneuriat étudiant et a remporté le prix « Coup de cœur du jury » pour leur projet « Les productions C. inc. ».

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite la classe du primaire 3^e cycle pour ce prix et remette en signe d'encouragement un chèque de 50 \$ au nom de l'école pour la classe de Jaimie Plourde.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

36. CAISSE POPULAIRE DE LA VALLÉE DES LACS – PROJET DE FUSION À VENIR

L'assemblée générale annuelle de la Caisse s'est tenue le 28 avril dernier à Squatec.

Projet de regroupement prévu pour 2016. Des rencontres auront lieu le 12 mai, et la tenue d'un vote sur ce projet mercredi, le 10 juin lors d'une assemblée générale spéciale.

149-15 37. CHEMIN DE ST-RÉMI - GAZÉBO, CHALETS COÛTS DE LOCATION

Le 23 juin Lac-des-Aigles nous accueilleront un groupe de 8 marcheurs

Les chalets se louent 72 \$ # 2 et à 77.25 \$ #1

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour réparer le kiosque et le déménager au lac sauvage après autorisation du propriétaire du terrain.

Pour les chalets que les tarifs présentement en vigueur demeurent les mêmes pour les marcheurs.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

38. AFFAIRES NOUVELLES38.1 TRACTEUR À PELOUSE

Le tracteur à pelouse a été acheté en avril 2009 chez Garage Lionel tracteur 25HP54'' 3199 \$ avec remorque de 17 pi3 à 255 \$ + la pose 25 \$.

Le contremaître obtiendra des prix pour des tracteurs à pelouse plus robuste et ce sujet sera traité à la séance d'ajournement mercredi, le 13 mai.

38.2 RENCONTRE MMQ LE 27 MAI

Une journée de formation gratuite est organisée par la MMQ sur le rôle de l'officier municipal et application des règlements d'urbanisme, elle aura lieu jeudi le 27 mai de 9 h à 16 h 30.

Personne de disponible.

150-15

38.3 RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2015 - PAIEMENT

L'Édifice municipal est assuré à 1 046 723 \$ (valeur de reconstruction) est-ce suffisant ?

On pourrait payer une firme pour obtenir l'évaluation de la Caisse, de l'édifice municipal, du garage municipal et incendies. Si évalué par eux la MMQ prend 100% de cette valeur comme montant assuré.

Une rencontre de travail sera tenue pour discuter des valeurs assurées avant la réunion régulière de juin.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à émettre le chèque pour les assurances venant à échéance le 9 juin. 31 094 \$ + l'avenant pour assurer la caisse 319 \$.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

38.4 THIERRY VANDAL

Le maire fournit des informations sur le président-directeur général d'Hydro-Québec qui quitte cette société d'état avec une prime de départ de plus d'un demi-million \$ et qui aura une pension à vie de 450 000 \$ indexée annuellement. Cette situation est déplorable, inacceptable en cette période d'austérité.

38.5 CAMPING

Les services d'aqueduc devraient être branchés vers la fête des Patriotes.

151-15

38.6 ANCIEN TRACTEUR À PELOUSE

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne le vieux tracteur à pelouse aux Loisirs de Lac-des-Aigles tel quel et ne s'engage aucunement à effectuer les réparations présentes et futures.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

152-15

39. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

À 21 h 35, d'ajourner cette séance régulière à mercredi, le 13 mai à 19h 30 au même endroit pour poursuivre les affaires soumissionnées qui n'ont pu être entièrement expédiées, entre autres le Point 28,...

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale
